

220C2238  
FR0013247137-FS0707

30 juin 2020

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**MEDIAWAN**  
(Euronext Paris)

**Annule et remplace D&I 220C2223 du 29 juin 2020**

Par courriers reçus les 29 et 30 juin 2020, la société anonyme Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion<sup>1</sup>, a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 22 juin 2020, par suite d'une cession d'actions MEDIAWAN sur le marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société MEDIAWAN et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds, 3 195 404 actions MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 9,95% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
BFT Investment Management	2 220 132	6,91
Amundi Asset Management	665 822	2,07
Etoile Gestion	278 330	0,87
CPR Asset Management	31 120	0,10
<b>Total Amundi</b>	<b>3 195 404</b>	<b>9,95</b>

La société Amundi a précisé détenir, au 30 juin 2020, pour le compte desdits fonds dont elle assure la gestion, 3 195 404 actions MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 9,95% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
BFT Investment Management	2 200 132	6,85
Amundi Asset Management	665 822	2,07
Etoile Gestion	278 330	0,87
CPR Asset Management	31 120	0,10
<b>Total Amundi</b>	<b>3 175 404</b>	<b>9,88</b>

<sup>1</sup> Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Amundi Asset Management, CPR Asset Management, Etoile Gestion et BFT Investment Management sont contrôlées par la société Amundi SA. Ces sociétés agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 32 126 301 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.